

tandis que des constructions anciennes ou défectueuses ont été améliorées à ce point de vue. Inutile de dire qu'il reste encore beaucoup à faire; on peut introduire des murs incombustibles; les ouvertures entre étages et entre chambres peuvent être protégées, pour empêcher la propagation du feu, de même que les fenêtres situées en face de constructions exposant un bâtiment; on peut installer des appareils pour éteindre le feu avant que l'incendie ait eu le temps de prendre de grandes proportions. Toutes ces améliorations méritent une réduction du taux d'assurance; les réductions ainsi obtenues se traduisent par des dividendes sur l'argent dépensé aux améliorations, les mêmes dividendes étant accordés dans le cas de nouvelles constructions à l'épreuve du feu. Une grande partie de ce qui a été accompli dans cette direction doit être attribué à l'influence éducatrice de séries de taux établis d'une manière intelligente et adoptés au cours de ces dernières années, lesquels seront de plus en plus perfectionnés dans leur application pratique et, comme cela est inévitable dans ce monde où tout change, seront remis au point de temps à autre suivant les changements de conditions. Toutefois, pour que ces séries de taux soient moins empiriques, il est absolument essentiel de profiter de l'exemple de nos confrères de l'assurance-vie et de la Western Union, et d'inaugurer un sys-

tème plus complet et plus scientifique de statistiques, un système national, ou plutôt international, sans lequel il est difficile de faire une table de taux équitables et rationnels.

La manière dont les taux sont établis et la raison pour laquelle la coopération entre compagnies est essentielle à une manière intelligente de les établir et, en dernier lieu, est avantageuse pour l'assuré: voilà deux choses peu comprises du public, mais que je n'ai pas le temps de traiter plus au long.

Examen des systèmes hydrauliques

Je ne puis m'abstenir de parler brièvement d'une fonction utile des associations d'assureurs, leur examen des systèmes hydrauliques et des conditions dans lesquels se trouvent les grandes villes au point de vue des incendies.

Le comité américain a rendu et rend encore gratuitement des services précieux aux Etats-Unis; les frais de ces services pourraient incomber avec plus d'à-propos aux contribuables.

Le public en général prend le plus grand intérêt aux taux d'assurance et il est évident que plus le principe recouvert par les listes de taux sera reconnu, principe qui implique une clause pénale pour les constructions défectueuses et une réduction pour les améliorations recommandables, plus les conditions de l'assurance-feu changeront au mieux des

intérêts du public et des compagnies d'assurance.

Demander des taux fixes d'assurance-feu serait, dans l'opinion des assureurs, plus déraisonnable que de demander à une banque un taux fixe d'escompte. Cela signifierait stagnation au lieu de progrès.

Examinons un moment un autre aspect de l'assurance-feu. Comme l'activité des affaires sous presque toutes leurs formes est impossible sans crédit et, qu'en retour, le crédit ne peut être accordé sans la protection que l'assurance-feu procure, sous une forme ou sous une autre, au banquier, au créancier, à l'actionnaire, en somme à la richesse de la nation entière, l'importance de cette protection pour le public ne peut pas être estimée à un trop haut degré. Sa nécessité est évidente et a été prêchée au public par toutes les associations de crédit.

Etant données les énormes sommes d'argent en jeu, il n'est pas surprenant qu'on ait insisté auprès de l'assuré pour qu'il examine la responsabilité financière de toutes les compagnies d'assurance auxquelles il accorde crédit (et c'est ce qu'il fait quand il prend une police), de même qu'il prend des informations avant d'accorder crédit dans le cours ordinaire des affaires. La coopération des agents pour atteindre ce but serait avantageuse et à l'assuré et aux compagnies. (A suivre.)

La Prévoyance



COMPAGNIE d'assurance de Garantie et contre les Accidents, constituée en corporation par une loi spéciale de la Législature de Québec, V Edouard VII,

Chapitre 68, est une Compagnie essentiellement Canadienne-Française, organisée sur des bases scientifiques, avec un capital de \$100,000.00 Elle offre une sécurité absolue à tous égards. Elle fait des contrats d'assurance contre la Maladie, les Accidents, le Vol diurne ou nocturne, les bris de glaces, pour couvrir la responsabilité des Patrons, ainsi que pour garantir la fidélité des employés.

Bureau Principal: 7 Place d'Armes, - - - MONTREAL.

P. BONHOMME, Gérant Général.

La Compagnie d'Assurance "CROWN LIFE"

Emet toutes sortes de polices incontestables à partir de la date de leur émission. Des prêts peuvent être obtenus après la deuxième année. Aucune restriction quant aux voyages, à l'occupation ou à la résidence. C'est maintenant le moment de vous assurer. Un délai peut signifier une perte irrémédiable du capital investi.

Directeurs pour la Province de Québec: { Lt. Col. F. C. HENSHAW, RODOLPHE FORGET, M.P.
Hon. H. B. RAINVILLE. H. MARKLAND MOLSON.

STANLEY HENDERSON, Gérant Général pour la Province de Québec.

Celui qui remet toujours au lendemain laisse toujours passer l'occasion.

Bureaux:
Chambres de la Banque Sovereign, rue St-Jacques,
MONTREAL.